

PROGRAMME DE FORMATION

Autorisation de Conduite Pont Roulant – 1 à 2 jours

Public et pré-requis

- Aucun

Durée

1 à 2 journées selon les connaissances soit 7 à 14 heures

Lieu

- Intra entreprise :
dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée,
- Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation,
- Vidéo projecteur / diaporama
- Livret stagiaire
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

Évaluation continue et formative

Equipements de protection individuels

Chaussures de sécurité, casque, gants, harnais & longes obligatoires

Objectif

Décret N° 98.1084 du 02.12.98 – article R. 4323-55
A l'issue de la formation, les utilisateurs de palan seront aptes à :

- Réaliser ces diverses opérations de chargement, déchargement, déplacement, élingage et préhension de charges ;
- Exécuter toutes ces manœuvres en respectant la réglementation générale ainsi que les consignes particulières du lieu de travail
- Assurer le contrôle de base des appareils de levage
- Pouvoir apprécier et rendre compte des anomalies et incidents.

La formation sera adaptée à l'activité de l'entreprise.

Contenu

I / Partie théorie

La réglementation, rappel des textes

- Les recommandations et textes CARSAT (ex CRAM) – Les responsabilités
- Renseignements pratiques et habilitation
- Notion des accidents du travail dans la manutention de charges

La sécurité

- Consignes d'utilisation des différents types de palans
- Principaux organes et différents dispositifs de sécurité
- Les obligations et interdictions d'utilisation

Connaissance du matériel

- La charpente, les mouvements et mécanismes, la boîte à bouton
- Notions de risques électriques

Utilisation

- Mise en pratique de la théorie en effectuant diverses manœuvres : prise de poste, chargement, déplacement d'un colis, le balan

Aptitude du personnel

- Contrôle et évaluation/théorie et pratique en situation de travail

Validation

Délivrance d'une attestation de fin de formation

PROGRAMME DE FORMATION **CACES R.484 - Pont Roulant – 2 jours**

Public et pré-requis

- Aucun

Durée

2 jours soit 14 heures

Lieu

- Intra entreprise :
dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée,
- Zone sécurisée dédiée
exclusivement à la formation,
- Echafaudage roulant avec notice
conforme Vidéo projecteur /
diaporama
- Livret stagiaire.
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur
expérimenté dans ce domaine

Évaluation

- Évaluation continue et certificative

Equipements de protection individuels

- Chaussures de sécurité, casque,
gants, harnais & longes obligatoires

Objectif

Décret N° 98.1084 du 02.12.98 – article R. 4323-55
A l'issue de la formation, les utilisateurs de pont roulant
seront aptes à :

- Réaliser ces diverses opérations de chargement,
déchargement, déplacement, élingage et préhension de
charges
- Exécuter toutes ces manœuvres en respectant la
réglementation générale ainsi que les consignes particulières
du lieu de travail
- Assurer le contrôle de base des appareils de levage
- Pouvoir apprécier et rendre compte des anomalies et
incidents

La formation sera adaptée à l'activité de l'entreprise

Contenu

I / Partie théorie

La réglementation, rappel des textes

R 484 de la CNAMTS

- Les recommandations et textes CARSAT (ex CRAM) –
Les responsabilités
- Renseignements pratiques et habilitation
- Notion des accidents du travail dans la manutention de
charges

La sécurité

- Consignes d'utilisation des différents types de palans
- Principaux organes et différents dispositifs de sécurité
- Les obligations et interdictions d'utilisation

Connaissance du matériel

- La charpente, les mouvements et mécanismes, la boîte à
bouton
- Notions de risques électriques

Utilisation

- Mise en pratique de la théorie en effectuant diverses
manœuvres : prise de poste, chargement, déplacement d'un
colis, le balan

Aptitude du personnel

- Contrôle et évaluation/théorie et pratique en situation de
travail

.....

Validation

- Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera
délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests
théoriques et pratiques.

PROGRAMME DE FORMATION **CACES R.484 - Pont Roulant – 3 jours**

Public et pré-requis

- Aucun

Durée

3 jours soit 21 heures

Lieu

- Intra entreprise :
dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée,
- Zone sécurisée dédiée exclusivement à la formation,
- Echafaudage roulant avec notice conforme Vidéo projecteur / diaporama
- Livret stagiaire.
- Formation dispensée en français

Intervenant

- Dispensée par un formateur expérimenté dans ce domaine

Évaluation

- Évaluation continue et certificative

Equipements de protection individuels

- Chaussures de sécurité, casque, gants, harnais & longes obligatoires

Objectif

Décret N° 98.1084 du 02.12.98 – article R. 4323-55
A l'issue de la formation, les utilisateurs de pont roulant seront aptes à :

- Réaliser ces diverses opérations de chargement, déchargement, déplacement, élingage et préhension de charges
 - Exécuter toutes ces manœuvres en respectant la réglementation générale ainsi que les consignes particulières du lieu de travail
 - Assurer le contrôle de base des appareils de levage
 - Pouvoir apprécier et rendre compte des anomalies et incidents
- La formation sera adaptée à l'activité de l'entreprise

Contenu

I / Partie théorie

La réglementation, rappel des textes

R 484 de la CNAMTS

- Les recommandations et textes CARSAT (ex CRAM) – Les responsabilités
- Renseignements pratiques et habilitation
- Notion des accidents du travail dans la manutention de charges

La sécurité

- Consignes d'utilisation des différents types de palans
- Principaux organes et différents dispositifs de sécurité
- Les obligations et interdictions d'utilisation

Connaissance du matériel

- La charpente, les mouvements et mécanismes, la boîte à bouton
- Notions de risques électriques

Utilisation

- Mise en pratique de la théorie en effectuant diverses manœuvres : prise de poste, chargement, déplacement d'un colis, le balan

Aptitude du personnel

- Contrôle et évaluation/théorie et pratique en situation de travail

.....

Validation

- Le CACES® correspondant à la catégorie évaluée sera délivré au conducteur ayant passé avec succès les tests théoriques et pratiques.